

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Navarreins (Basses-Pyrénées) qui repousse les inculpations faites au représentant du peuple Monestier, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Navarreins (Basses-Pyrénées) qui repousse les inculpations faites au représentant du peuple Monestier, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 94;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21910\\_t1\\_0094\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21910_t1_0094_0000_1)

Fichier pdf généré le 05/11/2020

## 14

La société populaire de Navarreins [*sic pour Navarrenx*], département des Basses-Pyrénées, repousse les inculpations faites au représentant du peuple Monestier (du Puy-de-Dôme), de la conduite duquel elle fait l'éloge.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[*La sté montagnarde et régénérée de Navarrenx, à la Conv.; séance du 4 mess. II*] (2)

Citoyens représentants,

Un de vos collègues, Monestier (du Puy-de-Dôme) vient d'être inculpé par un citoyen de Tarbes nommé Bouzigues. Ce dénonciateur nous est inconnu, mais nous connoissons assés le dénoncé pour que nous vous assurions que les faits qu'on lui impute contrastent trop évidemment avec ses vertus, pour que nous puissions le soupçonner capable des erreurs qu'on lui impute.

Monestier fut envoyé par vous dans le département des Basses-Pyrénées pour le mettre à la hauteur des circonstances. Il parut. Sa franchise, sa fermeté déconcertèrent les intrigants et rassurèrent les patriotes. Les premiers trembloient à son approche, les seconds au contraire se resserroient autour de lui. Tandis qu'il tendoit une main favorable aux véritables amis de la patrie, de l'autre il enchaînoit les projets criminels de ses ennemis. Constamment occupé du bonheur du peuple, il sacrifia tous ses momens à le rendre heureux. Jamais la flatterie, ni l'intrigue n'eurent accès auprès de lui. Toujours ferme et inébranlable dans ses principes, il sut punir et se faire aimer.

Citoyens représentants, nous pensons qu'il seroit inutile de vous détailler dans cette adresse toutes les actions républicaines du vertueux Monestier. Il n'est qu'une voix sur son compte, au moins parmi les véritables montagnards, c'est qu'il fut toujours la terreur des ennemis de la patrie, le ferme appui des patriotes. Le bien qu'il a produit dans ce département est incalculable; tout se ressent ici du fruit de ses travaux; les traîtres seuls ont à s'en plaindre et les intrigants n'y ont rien gagné: voilà, citoyens représentants, notre profession de foi sur le compte du représentant Monestier, du Puy-de-Dôme, que nous regardons parmi nous comme un père au milieu de ses enfans.

GASTON (*secrét.*), AMOUROUX (*présid.*),  
P. LOUSTAU aîné (*secrét.*), SUPERVIELLE (*secrét.*)  
et 16 autres signatures.

## 15

Le conseil général de la commune de Carcassonne (1) rend compte de l'allégresse des citoyens de cette commune en apprenant les nouvelles victoires des armées de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Carcassonne, à la Conv.; Carcassonne, 5 therm. II*] (3)

Pères de la patrie,

Quel jour d'ivresse et de bonheur que celui où la nouvelle des succès brillants de l'armée du Nord nous est parvenue!

Impatients d'épancher notre joie, nous avons invité le peuple dispersé dans les nombreux ateliers militaires de cette commune à se rassembler dans le temple de l'Eternel: c'est là que nous l'avons instruit de la prospérité des armes de la République. Aussitôt des cris d'allégresse se sont élevés vers l'auteur de la nature, des embrassemens fraternels ont manifesté l'émotion de tous les cœurs, une musique guerrière a rappelé les combats et la victoire, et les chanteurs des hymnes, accompagnés de la mélodie des instrumens, ont célébré la gloire et le triomphe du peuple français.

Ainsi donc les cris de mort des esclaves de la Castille avaient retenti dans les bataillons des despotes du Nord, et y avaient semé le découragement et l'effroy, les héros de la Sambre y ont porté la bayonnette et le carnage.

O patrie, sois heureuse! Partout tes enfans sont triomphans, partout la victoire se montre fidelle à la liberté, et la vengeance nationale marche à sa suite.

Au milieu des transports de cette joie vive et pure, nous n'avons pas oublié l'époque fameuse où le Français, reconnoissant sa force et sa grandeur, fit les premiers pas vers la liberté. C'est avec solennité que nous avons célébré le 14 juillet, et nous avons entrelacé les lauriers immortels de Fleurus avec les couronnes dédiée aux vainqueurs de la Bastille.

Le peuple de cette commune s'est aussi livré avec sensibilité aux élans de la fraternité et de la bienfaisance lors de la défaite totale de l'armée espagnole et son évacuation du territoire français. Nous apprîmes les malheurs des patriotes de Coullioure (*sic*) et de Banyuls-sur-Mer, victimes de la vengeance de nos ennemis. Tout à coup il s'ouvre une souscription dont le résultat offre en un moment une somme de 6 000 et quelque 100 liv. que des commissaires ont été déposer entre les mains des représentants du peuple Milhau et Soubrany, pour être distribuée à nos frères infortunés et prévenir leurs premiers besoins.

Pères de la patrie, félicités-nous d'être les magistrats d'un peuple que l'amour de la patrie

(1) P.V., XLIII, 231.

(2) C 316, pl; 1267, p. 9. Mentionné par B<sup>ia</sup>, 2 fruct.

(1) Aude.

(2) P.V., XLIII, 231.

(3) C 313, pl. 1251, p. 25. J. Sablier, n° 1501. Mentionné par B<sup>ia</sup>, 3 fruct. (suppl<sup>h</sup>).